

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.432

**CALITOM : rapport
d'activités 2016 sur la
qualité et le prix du
service d'élimination
des déchets sur le
territoire des ex-
communautés de
communes Braconné
et Charente, Charente
Boème Charraud et
Vallée de l'Echelle**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danièle BERNARD à Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE à Vincent YOU, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.432**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

CALITOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2016 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DES EX-COMMUNAUTES DE COMMUNES BRACONNE ET CHARENTE, CHARENTE BOËME CHARRAUD ET VALLEE DE L'ECELLE

Le rapport d'activité du syndicat mixte Calitom (service public des déchets de la Charente) sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets, et concernant les territoires des ex-communautés de communes Braconne et Charente, Vallée de l'Echelle et Charente-Boëme-Charraud, prévu par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, au titre de l'exercice 2016 a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public d'élimination des déchets, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis à vis des usagers ;
- d'inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Les éléments du rapport d'activité sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaire du 20 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport d'activité 2016 de Calitom sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour les territoires des ex-communautés de communes Braconne et Charente, Vallée de l'Echelle et Charente-Boëme-Charraud.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2017

Affiché le :

18 octobre 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Prévention Collecte Recyclage
Valorisation Élimination résiduelle Finances

2016

L'année 2016 son caractère singulier

Le rapport d'activité 2016 clôture pour Calitom une période de l'histoire de la collectivité. Se dessineront en 2017 les contours d'un nouveau syndicat départemental ainsi que de nouveaux champs d'action.

Prenons néanmoins le temps de revenir sur ce qui a donné à l'année 2016 son caractère singulier comme les actions du programme territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, l'extension des consignes de tri à l'échelle du département, l'accentuation de la diminution des ordures ménagères, la confirmation du transfert des tonnages vers les déchèteries, le développement de la prestation de service, la baisse des appels à participations...

Tous ces éléments sont étayés d'indicateurs qui ont été rassemblés dans ce rapport, un rapport que je vous laisse découvrir et pour lequel Calitom reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonne lecture.

Michel COQ
Président de Calitom

Sommaire

3	Le service public des déchets de la Charente
4	Faits marquants 2016
5	Vue d'ensemble
8	Prévention et réduction des déchets
10	Collecte des déchets ménagers . Le service dans les territoires - Les chiffres - Le coût . Les apports en déchèteries - Les chiffres - Les filières de valorisation - Le coût
17	Traitement des déchets . Les équipements de traitement - Les chiffres . Le compostage des végétaux - Le coût . Le tri des emballages et papiers recyclables - Le coût . Le traitement des déchets résiduels - Le coût
25	Analyse financière

Un syndicat mixte créé en décembre 1997 par arrêté préfectoral avec pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental (hors GrandAngoulême).

CALITOM

service public des déchets de la Charente

 **355**
communes adhérentes à la compétence collecte
201 601 habitants



- . 71 élus titulaires délégués syndicaux
- . 17 communautés de communes
- . 14 communes indépendantes et 1 syndicat
- . 274 agents
- . 45 équipements gérés en régie

 **388**
communes adhérentes à la compétence traitement
247 339 habitants



- . 30 déchèteries
- . 1 plateforme de compostage
- . 1 usine de pré-traitement
- . 1 installation de stockage en exploitation
- . 7 centres de stockage fermés
- . 4 quais de transfert
- . 1 centre de tri départemental (avec GrandAngoulême)

LA COLLECTE COMPÉTENCE OPTIONNELLE :

La collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, la collecte du verre, la collecte des biodéchets, la création et l'exploitation des déchèteries.

BUDGET ET PARTICIPATIONS

Le budget est établi par compétence et service (charges et recettes incluses). Les sommes sont ensuite péréquées sur l'ensemble du département, soit en fonction de la population soit en fonction des tonnages. Ceci fournit un tarif unitaire ensuite appliqué à chaque collectivité selon les services apportés.

LE TRAITEMENT COMPÉTENCE COMMUNE :

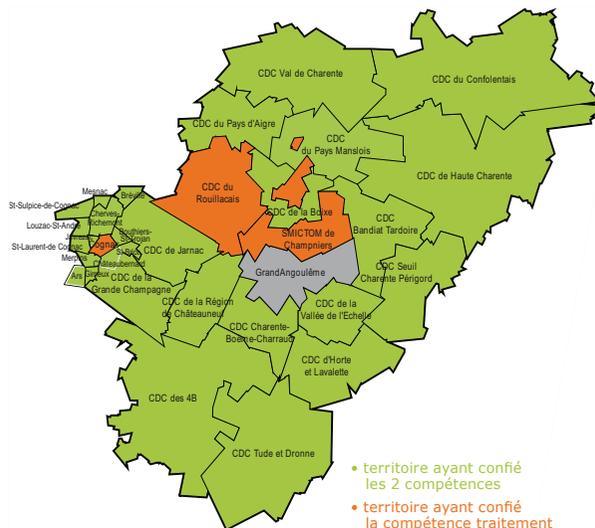
La prévention et la réduction des déchets, l'exploitation, la mise en conformité et la création d'unités de stockage, la réhabilitation et le suivi des anciennes décharges, le transport, le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (compostage, tri, pré-traitement, stockage...) et le traitement des DIB.

ADMINISTRATION

Les collectivités adhérentes sont représentées au comité syndical de Calitom par 1 ou plusieurs élus.

• 1 bureau, 1 commission collecte et traitement, 1 commission ressources et territoires et 1 commission d'appel d'offres.

• 1 direction administration générale, 1 direction exploitation, 1 direction travaux et 1 service communication.



FAITS MARQUANTS 2016



JANVIER 2016

Le Débat Public sur le futur scénario de traitement des déchets résiduels a réuni acteurs locaux et citoyens tout au long de l'année.

FÉVRIER 2016

Après plusieurs annonces, le service de collecte met fin au ramassage des bacs non-conformes aux conditions de collecte.

MARS 2016

Toute la Charente passe aux nouvelles consignes de tri des plastiques souples et rigides.

MAI 2016

Calitom et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente s'associent afin d'accompagner une

vingtaine d'entreprise dans une démarche PACTE -10% de déchets.

JUILLET 2016

L'étude sur l'unité de pré-traitement mécano-biologique de Ste-Sévère recommande la modification du process afin d'évoluer vers de la stabilisation d'ordures ménagères.

Pour accompagner la fin des sacs de caisse, des sacs réutilisables "L'affaire est dans le sac !" sont distribués sur les marchés.

SEPTEMBRE 2016

La centrale photovoltaïque de Dirac est mise en service.

Une filière de collecte du liège est organisée en déchèterie au profit de l'association Fleur d'Isa.

OCTOBRE 2016

Le comité syndical de Calitom adopte de nouveaux statuts s'adaptant à l'impact de la Loi NÔtre sur les collectivités charentaises.

NOVEMBRE 2016

Une campagne de distributions de composteurs est lancée pour plusieurs mois afin d'équiper les usagers dont les ordures ménagères seront collectées tous les 15 jours.

DÉCEMBRE 2016

Les travaux d'aménagement de la centrale photovoltaïque de Ruffec s'achèvent. Calitom, Sergies (86) et le SDEG16 signent une convention de développement commun de projets d'énergies durables.

VUE D'ENSEMBLE

609 kg
de déchets
par habitant

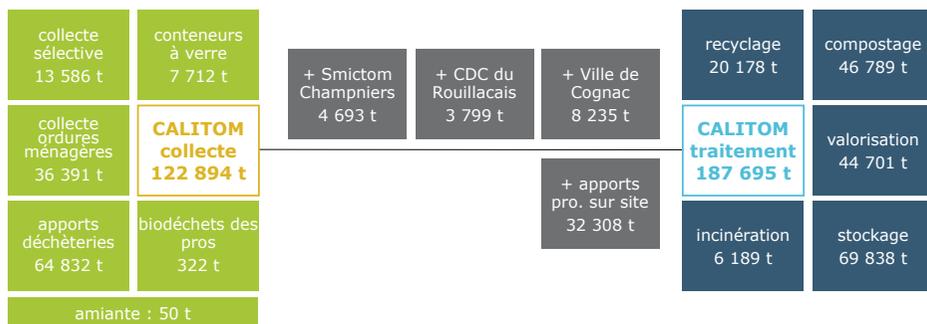
(+0,5% par rapport à 2015)

• Après 3 années de baisse, les tonnages de déchets collectés ont repris une légère progression depuis 2012. La hausse 2016 est toutefois moins forte que celle connue en 2015 : +3kg/habitant contre +9kg/habitant. L'élément marquant observé depuis maintenant plusieurs années est une très forte augmentation des apports en déchèterie dont le ratio par habitant dépasse le cumul des autres filières.

Tonnages collectés et traités

+ 4 241 tonnes traitées par rapport à 2015 et 60% valorisé

Si au global les tonnages collectés par Calitom ont peu évolué, les tonnages traités ont eux progressé de 2,3%, du fait de diverses augmentations liées à l'extension des consignes de tri, à l'accueil d'apports professionnels extérieurs... 59,5% de ce tonnage a trouvé une solution de valorisation parmi les modes de traitement de la collectivité.



Collecte 2016

• 53%
déchèteries
64 832 tonnes

• 29,7%
ordures ménagères
36 391 tonnes

• 17,3%
recyclables
21 298 tonnes

Répartition des tonnages de déchets produits par les ménages du territoire de Calitom par filière de collecte. Les recyclables comprennent les sacs jaunes et le verre (le verre représente 6% du tonnage global collecté).

323 kg/hab/an
déchèterie

+2,5% par rapport à 2015
moyenne nationale 252 kg/hab/an

dont 107 kg/hab/an
de végétaux

181 kg/hab/an
ordures ménagères

-4,4% par rapport à 2015
moyenne régionale 252 kg/hab/an

67 kg/hab/an
collecte sélective

+6,3% par rapport à 2015
moyenne nationale 53 kg/hab/an

38 kg/hab/an
verre

équivalent à 2015
moyenne nationale 35 kg/hab/an

• Sur 6 ans, les apports en déchèterie ont augmenté de 23%. En 2016, cette filière a collecté 64 832 tonnes. Ceci traduit un effort de valorisation poussé de la part de la collectivité et des charentais. Au sein de cette production globale, il est observé chaque année une importante proportion de végétaux valorisables à domicile : 1/3.

• Les tonnages d'ordures ménagères collectés continuent leur baisse amorcée il y a plus de 10 ans. Ils représentent actuellement 36 391 tonnes soit 1/4 seulement de la production des ménages.

• En raison de l'extension des consignes de tri, la collecte des emballages recyclables et du papier a fortement augmenté : +6% sur 9 mois d'extension soit au total 13 586 tonnes collectées.

-4,7% qu'en 2015

-10% comparé à 2010

de 156 à 233 kg/hab
selon les territoires

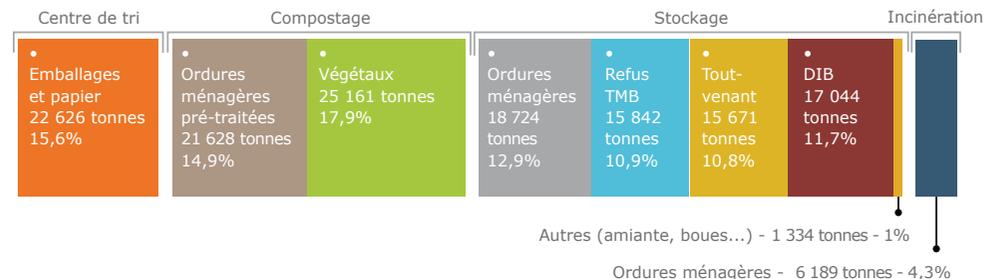
9% de taux de refus
sur le centre de tri Atrion
(moyenne nationale observée : 20%)

• Avec 7 700 tonnes, le verre se maintient depuis plusieurs années.

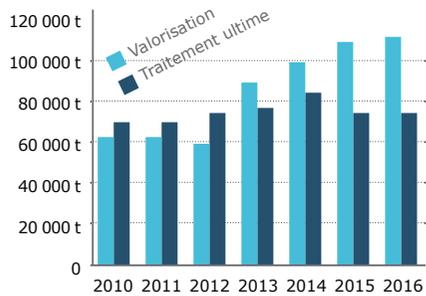


Traitement 2016

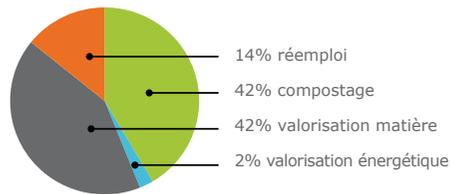
Répartition des tonnages de déchets traités par Calitom provenant de son territoire traitement mais aussi de ses prestations de service pour le compte d'entreprises ou d'autres collectivités.



Évolution des tonnages valorisés



Les différentes formes de valorisation



Coûts de collecte et de traitement

Depuis 2010, Calitom a stabilisé le coût moyen des déchets. Les bénéfices du tri en régie, la réduction des exportations de déchets, le maintien du coût de la TGAP, du carburant... ont permis une baisse des tarifs 2016.

37 M€
budget 2016 de
fonctionnement

9,5 M€
budget 2016 d'
investissement
(hors exceptionnel, renégociation emprunts)

- 5%
sur les appels à
participation

107,7 €/hab
coûts des déchets
moyen HT
collecte et traitement

Tarifs des appels à participation 2016

Collecte des ordures ménagères	21,54 à 37,54 € HT/hab selon la fréquence
Stockage OM	121,5 € HT/t
Coût du passé	10,9 € HT/hab

Collecte des emballages	1,40 à -6,40 € HT/hab selon la fréquence
Collecte verre	0,49 € HT/hab
Tri des emballages	203 € HT/tonne

Déchèteries	18,60 € HT/hab
Stockage tout-venant	70 € HT/tonne
Traitement des végétaux	29 € HT/tonne



**ISO
14001**

Qualité/hygiène/sécurité/environnement

- . 1 démarche d'amélioration continue pour l'environnement reconnue depuis 2009
- . 4 sites certifiés ISO 14001 : Valoparc - Atrion - Poullignac - le siège de Mornac
- . 8 auditeurs internes formés et 8 audits/visites de suivi en 2016
- . 1 programme de préservation faune/flore
- . 2 parcs de panneaux photovoltaïques (anciens site de Dirac et Ruffec)

Priorités : réduire les nuisances olfactives, anticiper les situations d'urgence, respecter la réglementation, limiter l'utilisation de produits dangereux et réduire le bilan carbone, audit de certification OHSAS 18001

Prévention et réduction des déchets

-8kg
d'ordures ménagères
par habitant

entre 2015 et 2016

- En 2016, le poids des ordures ménagères (les sacs noirs) a baissé encore, très fortement. Depuis 2009, les ordures ménagères ont reculé au total de 5 100 tonnes.





Le nouvel objectif des collectivités fixé par la loi de transition énergétique au niveau national est de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010. Calitom participe au territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage du Ministère de l'environnement.

Les actions sur le volume des déchets



2 387 composteurs distribués
secteur nord-est Charente

3 766 enfants sensibilisés à l'école
371 animations scolaires

68 animations menées sur le territoire
(marchés, stand...)

- 657 poules distribuées
- 3 123 stop-pub fournis
- 149 446 gobelets subventionnés à l'achat et 48 structures utilisant des gobelets
- 340 élus référents pour relayer l'information
- 72 bénévoles Volon'Terres au sein du réseau Jardins nos Territoires
- 4 812 visiteurs guidés et sensibilisés sur les sites de Valoparc et Atrion

Le réemploi

La Boutique Calitom a permis la vente de 43 tonnes d'objets (18 637 articles) collectées en déchèterie : 30% de plus qu'en 2015. Chiffre d'affaire 85 908 € HT.

Depuis son ouverture en 2011, la recyclerie a valorisé 168 tonnes d'objets.

15 791 tonnes de gravats apportées en déchèterie ont été données aux particuliers et 9 142 tonnes mises en remblai sur les sites de Calitom.

La réduction amont

Calitom est partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le Pacte -10% de déchets produits, mené avec 16 entreprises du département.

8 journées de distribution de composteurs

36 communes sensibilisées au compostage des biodéchets sur le futur territoire de collecte des ordures ménagères tous les 15 jours.

302 structures

dotées de composteurs (collèges, IME...).



Collecte des déchets ménagers

122 894 t
des déchets ménagers collectées

en 2016 sur le territoire collecte de Calitom

- En 2016, le poids des ordures ménagères (les sacs noirs) a baissé cette année encore, très fortement. Depuis 2009, les ordures ménagères ont reculé de 5 100 tonnes.





Les services de ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables et du papier sont assurés en porte-à-porte auprès de toutes les communes du territoire collecte de Calitom. Ce dispositif est complété par 15 940 bacs de regroupement.

Le service dans les territoires



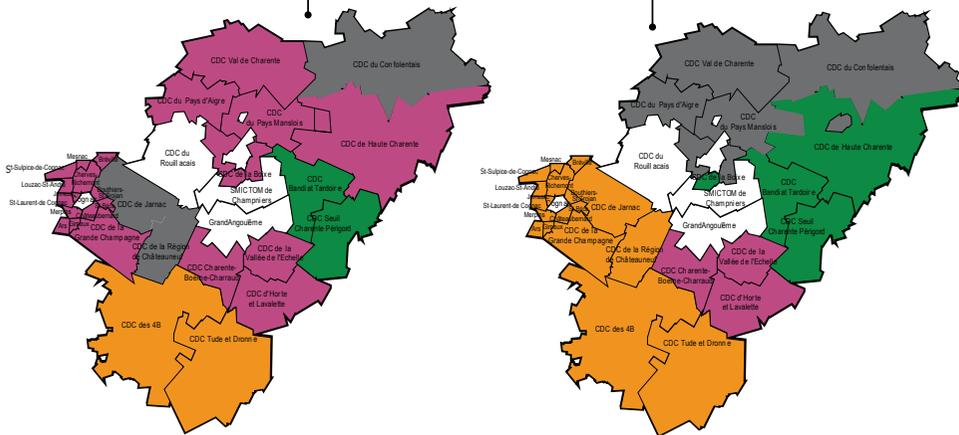
Collecte et transfert

Le service de collecte est réparti entre régie et prestation. Depuis 2016, le transfert est effectué en régie à partir de 4 quais de transfert.

Collecte robotisée en régie

Une benne robotisée collecte en bacs de regroupement 9 000 habitants du nord-est Charente (1 600 tonnes)

Répartition de la collecte	Ordures ménagères		Emballages recyclables	
■ Régie Calitom	196 communes	119 583 habitants	30 communes	25 321 hab
■ NCI environnement	51 communes	33 422 habitants	112 communes	45 980 hab
■ Azura Charente	22 communes	15 006 habitants	66 communes	46 073 hab
■ Suez Environnement	87 communes	32 987 habitants	148 communes	84 227 hab



Fréquences de collecte

- **sacs noirs** : 91% de la population dispose d'une collecte toutes les semaines et 9% 2 fois par semaine
- **sacs jaunes** : 80% de la population dispose d'une collecte tous les 15 jours et 20% toutes les semaines

60 chauffeurs/rippeurs
23 bennes en régie
1 500 000 kms tous les ans
3 430 réclamations

250 gros producteurs à la redevance spéciale

Les clients privés du service public de Calitom présentent 4 300 tonnes d'ordures ménagères, 470 tonnes d'emballages recyclables + 322 tonnes de déchets organiques collectées en porte-à-porte auprès de 135 gros producteurs (ouest/sud) : cantines, hôpitaux...

Les chiffres de la collecte

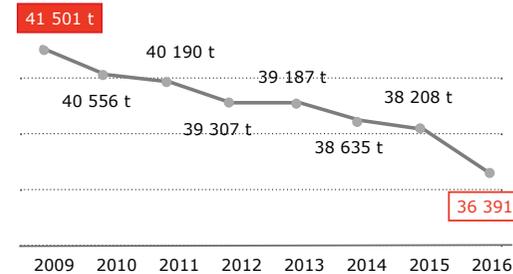


36 391 tonnes
de sacs noirs
collectées
 en 2016 sur le territoire

181 kg/hab
d'ordures
ménagères
 présentés à la collecte

- 4,7%
d'ordures
ménagères
 par rapport à 2015

Évolution des tonnages d'ordures ménagères



Le contenu des sacs noirs

Les caractérisations montrent que les ordures ménagères contiennent encore 12% d'emballages recyclables, 2% de verre et 13% de déchets fermentescibles et aliments non-consommés.

Tonnages collectés	Ratio hab 2015	Ratio hab 2016
Calitom (tous secteurs)	189 kg	181 kg
Smictom de Champniers	194 kg	183 kg
CDC du Rouillacais	186 kg	178 kg
Ville de Cognac	256 kg	251 kg

30% de déchets assimilés

Hors déchets assimilés des artisans et petits commerces utilisant les services de collecte, le ratio par habitant est estimé sur le territoire de Calitom à 130 kg/habitant/an.



13 586 tonnes de sacs jaunes collectés
en 2016 sur le territoire

7 712 tonnes de verre
présentées à la collecte dont 766 t en déchèteries

105 kg/hab de déchets recyclables
(sacs jaunes et verre)



Calitom dispose d'un réseau de 30 déchèteries déployées sur tout son territoire. Ces équipements apportent une solution de collecte aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément des sacs noirs et des sacs jaunes en raison de leur volume ou de leur nocivité. L'accès y est gratuit et illimité pour les particuliers.

Évolution des tonnages de collecte sélective



La progression 2016

Le passage aux nouvelles consignes permet de trier les emballages plastiques souples et rigides. Bien que ces déchets soient plus volumineux que lourds, la simplification du geste de tri a relancé l'ensemble de la collecte sélective.

Qualité

Les données du centre de tri Atrion montrent que la qualité du tri des habitants est également très satisfaisante avec un taux de refus (taux d'erreurs) de 9% seulement.

Tonnages collectés	Ratio hab 2015	Ratio hab 2016
Calitom (tous secteurs)	63 kg	67 kg
Smictom de Champniers	50 kg	54 kg
CDC du Rouillacais	53 kg	56 kg
Ville de Cognac	67 kg	69 kg*

* plus forte densité de collecte des professionnels

Déchets de collecte sélective et modes de collecte

Aux bouteilles en plastique, papiers, cartons, briques, boîtes de conserve s'ajoutent les pots, barquettes et films plastiques. Emballages et papiers sont collectés en mélange dans des sacs jaunes distribués 1 fois par an.

Le verre est collecté en apport volontaire. Toutes les communes disposent d'un conteneur au minimum. 1 122 conteneurs sont disponibles sur le territoire de Calitom.



Coût de la collecte

- . Coût de la collecte OM : 6 259 000 €
- . Coût de la collecte CS : 3 097 000 €
- . Coût de la collecte biodéchets : 25 000 €
- . Redevance spéciale : 993 000 €

Collecte des sacs noirs	1 fois/semaine : 21,54 €/hab 2 fois/semaine : 37,54 €/hab
Collecte des sacs jaunes	1 fois/semaine : 1,40 €/hab tous les 15 jours : - 6,40 €/hab
Collecte du verre	0,49 €/hab

Les apports en déchèterie



Mode de gestion des sites

La gestion du haut de quai des déchèteries (accueil, nettoyage...) est assurée en régie ainsi que le compactage des bennes de tout-venant, bois, végétaux et ferraille.

2 600 clients professionnels

Les apports professionnels sont facturés.

- . 10 657 visites d'artisans (+10%),
- . 894 visites de services techniques
- . 9 685 m³ d'encombrants (+3%),
- . 2 276 tonnes apportées (estimées) dont 6,26 tonnes de déchets dangereux.

64 832 tonnes de matériaux apportés
en 2016 sur les sites Calitom

790 241 visites au total sur l'année
+5% par rapport à 2015

82% des tonnages valorisés
en 2016

35 filières de valorisation disponibles
pour les usagers

Les filières de valorisation développées

Déchets verts, tout-venant, bois, ferraille, carton, déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid), verre, déchets toxiques, textiles, meubles, huiles minérales et huiles végétales, batteries, plâtre, piles, polystyrène, néons, cartouches d'imprimante, radiographies, ampoules éco, cd/dvd, métaux non ferreux (laiton, cuivre...), plastiques souples (bâches...), liège, bouteilles de gaz.

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, l'amiante n'est plus collectée sur les déchèteries mais sur 5 sites de collecte.

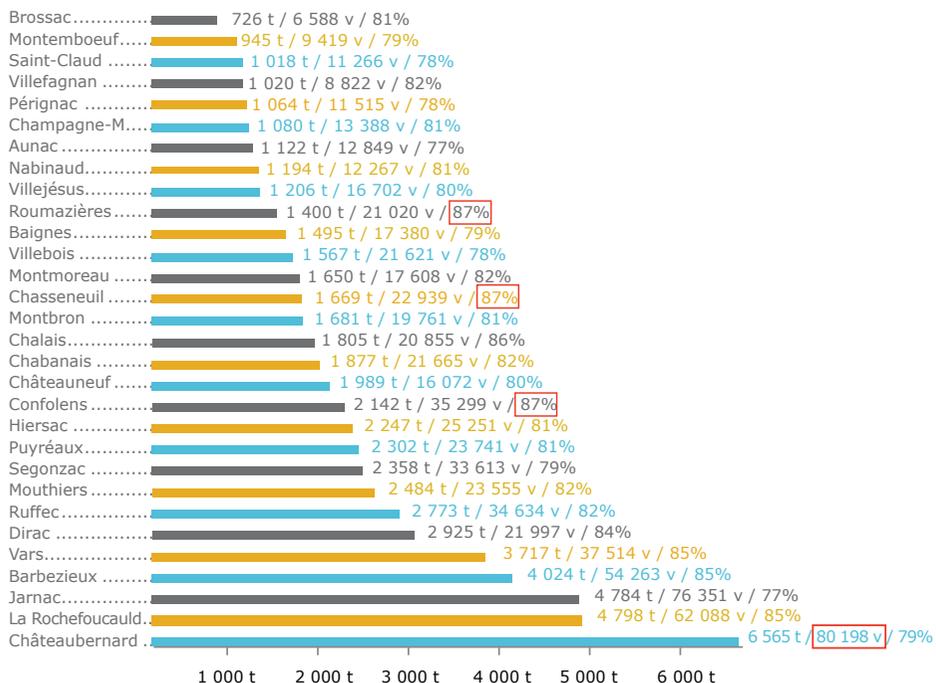
Évolution des végétaux dans le tonnage global



Les chiffres des déchèteries

Résultats 2016 par site

(t : tonnes collectées / v : nombre de visites / % : taux de valorisation obtenu / données marquantes)



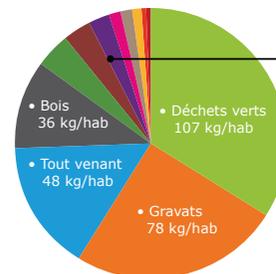
Principaux apports	2016	2016 / 2015
Déchets verts	21 562 t	+1,1%
Gravats	15 791 t	+1,6%
Tout-venant	9 671 t	-1,8%
Déchets de bois	7 371 t	+11,4%
Déchets électriques	2 464 t	+16%
Ferraille	2 408 t	-4,6%
Mobilier*	1 742 t	+82%
Carton	1 660 t	+6,2%
Plâtre	932 t	+23,5%
Déchets dangereux	336 t	-14,4%
Textiles	286 t	+0,7%

Huiles minérales	140 t	+16,4%
Batteries	98 t	+11,2%
Métaux non-ferreux	91 t	+28,5%
Plastiques souples	72 t	+39,2%
Polystyrène	67 t	+42,2%
Huiles végétales	23 t	-8,5%
Palettes	21 t	nouveau
Sources lumineuses	8 t	+33,8%
Bouteilles gaz	5 t	nouveau
CD-DVD	4 t	+20,6%
Radiographies	2 t	+64,9%
Cartouches imprimantes	2 t	+21%

86% du gisement provient des végétaux, gravats, tout-venant, déchets de bois et déchets électriques

* La benne mobilier a été déployée sur 5 nouvelles déchèteries soit au total 16 sites.

Ratio annuel des apports par type de déchets



- Ferraille : 11,9 kg/hab
- Cartons : 8,24 kg/hab
- DEEE : 12,2 kg/hab
- Verre : 3,8 kg/hab
- Plâtre : 4,6 kg/hab
- Déchets dangereux (hors piles) : 1,5 kg/hab
- Mobilier : 8,6 kg/hab
- Textiles : 1,4 kg/hab
- Huiles minérales : 0,7 kg/hab
- Autres filières : - de 0,5 kg/hab chacune

Les filières de valorisation

Bas de quai

Le vidage des bennes fait l'objet de marchés avec des entreprises privées : Aproval et W. Sabatier.

La recyclerie

63 tonnes d'objets encore en état de servir ont été détournées des bennes pour la recyclerie.

15 791 tonnes de gravats apportées en déchèterie ont été données aux particuliers et 961 tonnes utilisées comme remblai sur les sites de Calitom.

Les gravats

100% des gravats apportés en déchèterie trouve des solutions locales de réemploi (particuliers, site de Calitom...).

Les végétaux

Les déchets verts de 22 déchèteries (tous les sites nord, est et sud) soit 15 323 tonnes sont évacués localement dans le cadre de 16 partenariats de co-compostage avec des agriculteurs ou pépiniéristes proches des sites.

Eco-organismes

Les éco-organismes sont des structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de certaines filières qui ont l'obligation réglementaire de prendre en charge la fin de vie des produits mis sur le marché : c'est la Responsabilité Élargie du Producteur.

- DEEE : Eco-Système . Lampes/néons : Recylum . Textiles : ECO-TLC . Déchets dangereux : Eco-DDS
- Piles : COREPILE . Mobilier : Eco-Mobilier



Coût des déchèteries

- Coût de fonctionnement : 5 553 000 €
- Vente des matériaux : 626 000 €
- Facturation des professionnels : 108 000 €

Déchèteries

18,60 €/habitant

Traitement des déchets

187 695 t
des déchets
ménagers traités

en 2016 sur les sites de Calitom

- Les tonnages traités en 2016 ont progressé de 2,3% en raison de l'impact des nouvelles consignes de tri, du traitement des déchets recyclables de GrandAngoulême mais aussi du choix de Calitom d'accueillir davantage d'apports extérieurs (Déchets Industriels Banals, tonnages de collectivités hors département...).



Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur son territoire ainsi que sur les territoires du Smictom de Champniers, de la CDC du Rouillacais et de la Ville de Cognac. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département mais aussi privés.

Les équipements de traitement

Les sacs jaunes sont triés en régie à Mornac et le verre est acheminé sur le site St-Gobain de Châteaubernard (16). Concernant les sacs noirs, leur traitement est réparti entre 3 solutions de traitement : l'enfouissement après pré-traitement sur le site Valoparc de Calitom, l'exportation vers un site d'enfouissement privé situé en dehors du département et l'incinération.



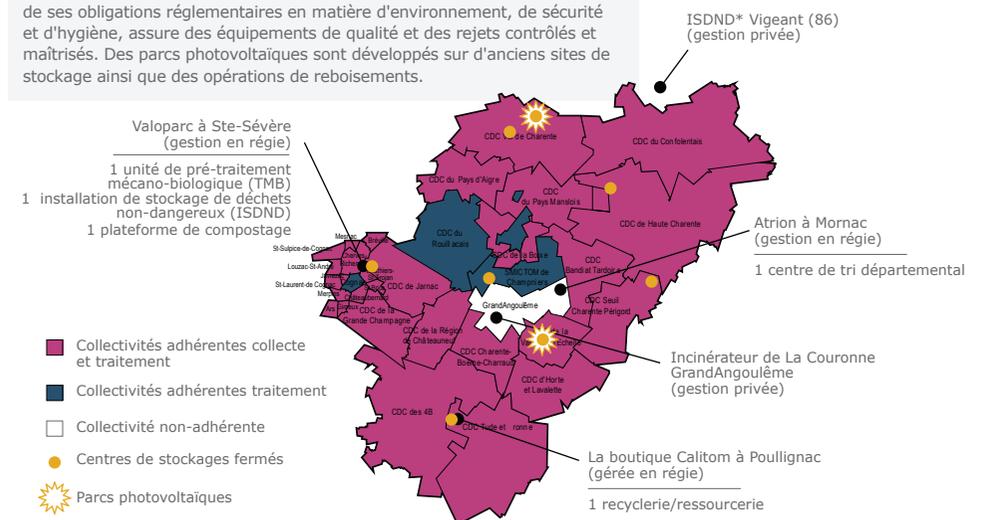
3 unités de traitement en Charente
utilisées par Calitom

7 sites de stockage fermés
devoir de contrôle de 30 ans

4 sites certifiés ISO 14001 environnement
en activité

Localisation des sites de traitement

Calitom est engagé dans un programme d'amélioration continue qui, au delà de ses obligations réglementaires en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène, assure des équipements de qualité et des rejets contrôlés et maîtrisés. Des parcs photovoltaïques sont développés sur d'anciens sites de stockage ainsi que des opérations de reboisements.



Les chiffres du traitement

76 027 tonnes
enfouies ou
incinérées

sur l'année 2016

111 668 tonnes
recyclées ou
valorisées

sur l'année 2016

59 %
des déchets
valorisés

en 2016

34 648 tonnes
externes à la
compétence

traitées par Calitom

Apports des collectivités adhérant uniquement au traitement

	CDC du Rouillacais	Smictom de Champniers	Ville de Cognac
Ordures ménagères	1 791 t	3 110 t	4 696 t
Collecte sélective	558 t	911 t	1 288 t
Verre	344 t	672 t	-
Végétaux et biodéchets	737 t	-	1 425 t
Tout-venant de déchèterie	369 t	-	827 t

Tonnages Calitom de la compétence collective

+ 36 391 t

+ 13 586 t

+ 7 712 t

+ 21 885 t

+ 9 672 t

Apports hors circuits de collecte de Calitom, apports sous convention (privés ou publics)

		2016	2015	2015/2016
Amiante	Particuliers sur site	50 t	30 t	↗
Pneus	Administrés	6 t	3 t	↘
Les apports ci-après font l'objet d'une facturation pour prestation de service				
Ordures ménagères	GrandAngoulême et entreprises	562 t	879 t	↘
Végétaux et biodéchets	Services communaux	569 t	1 123 t	↘
	Entreprises	1 661 t	1 068 t	↗
Emballages et papier	GrandAngoulême, CDC Coeur de Poitou (86) et Gémozac (17)	6 283 t	4 944 t	↗
DIB	Entreprises	17 044 t	12 316 t	↗
Boues et terres souillées	Entreprise (+Calitom)	1 284 t	2 t	↗
Tout-venant	GrandAngoulême et services communaux	4 848 t	5 227 t	↘
TOTAL		32 308 t	20 647 t	↗



Calitom dispose d'une plateforme de compostage située à Ste-Sévère. Cet équipement traite les déchets verts des déchèteries de l'ouest, les biodéchets et les apports sur site des professionnels. Les déchets verts collectés dans les autres déchèteries sont répartis sur plusieurs opérations de co-compostage à la ferme.

Le compostage des végétaux

La plateforme

La plateforme de Ste-Sévère est exploitée par la société Véolia et l'écoulement du compost assuré par la société SEDE Environnement. 4 142 tonnes ont été écoulées en 2016.



26 276 tonnes
de biodéchets
et végétaux

déchèteries et collecte pro.

46 789 tonnes
compostées
par Calitom

végétaux et biodéchets 2016

**AFNOR NFU
44051**

le compost de végétaux
produit sur la plateforme
de compostage est normé

Répartition des déchets fermentescibles par solution de traitement

Origine et mode de traitement	Ste-Sévère Plateforme	Co- compostage	Tonnages	2015/2016
Déchets verts de déchèteries	8 401 t	15 323 t	23 724 t	+11%
Déchets verts : services techniques	569 t	-	569 t	-3%
Déchets verts : apports entreprises	553 t	-	553 t	-2%
Biodéchets : collecte entreprises	322 t	-	322 t	-9%
TOTAL 2016	9 845 t	15 323 t	25 168 t	+10%

Les tonnages
de végétaux
et biodéchets
toutes origines
confondues, ont
augmenté de 10%.

Co-compostage

Les 16 partenariats de co-compostage avec les agriculteurs et pépiniéristes traitent près de 2/3 des tonnages de végétaux.

Le pré-traitement

L'usine de pré-traitement mécano-biologique de Ste-Sévère a stabilisé 21 628 t : 20 525 tonnes d'ordures ménagères + 1 102 tonnes de biodéchets d'entreprises. 14 456 tonnes de déchets résiduels secs ont été obtenues, 2 071 tonnes de compost produites (dont 685 t conformes).



Coût du compostage

. Coût de traitement des végétaux : 761 000 €
. Vente de compost : 14 000 €

Compostage

29 €/tonne



Atrion, le centre de tri départemental de Calitom et GrandAngoulême a été mis en service en 2015. Tous les déchets recyclables du département sont triés à Atrion, y compris ceux de GrandAngoulême. Depuis 2016, Calitom s'est positionné comme prestataire de service et assure le tri pour le compte de collectivités hors département.

Le tri des emballages et papiers recyclables

En mars 2016, les consignes de tri ont évolué. Tous les emballages en plastique se trient. Doté des équipements et aménagements nécessaires dès sa conception, le centre de tri sépare les matériaux plastiques souples et rigides depuis sa mise en service.



22 626 tonnes
réceptionnées
à Atrion
+ 11% sur l'année 2016

9,6 %
de taux de
refus (erreurs)
sur le volume total 2016

20 175 tonnes
de balles
expédiées
sur l'année 2016

Transfert de collecte

Les sacs jaunes transitent par les centres de transfert de Ste-Sévère Poullignac et Champagne-Mouton.

Cartons

1 391 tonnes de cartons de déchèteries ont été réceptionnées.

Répartition des tonnages triés par origine



Taux de refus passés sur les sites privés

19,8% en 2014
17,8% en 2013
16,7% en 2012
14,7% en 2011

Performance

La performance du process d'Atrion permet d'obtenir un taux de refus de 9,6% (contre 19,9% avec Véolia en 2014) soit 2 287 tonnes refusées mais valorisées à Bègles sous forme de CSR (Combustible Solide de Récupération).

Résultats du recyclage des matériaux expédiés

(balles triées et expédiées au 31 décembre 2016)



2 287 tonnes de refus

32,5 tonnes de refus séparées en cabine et expédiées vers leur filière de valorisation

verre, radiographies, piles, DEEE, déchets dangereux, métaux non ferreux, textiles, cartouches

Matériaux	Repreneurs
Acier	Paprec - France à St-Herblain (44)
Aluminium	Véolia - France dans l'Oise (60)
Papiers cartons non complexés (cartonnettes)	Véolia - Espagne à Elburgo de Ebro
PET Clair (bouteilles plastiques transparentes claires)	Paprec - France à Verdun (55)
PET Foncé (bouteilles plastiques transparentes de forte couleur)	Paprec - Hollande
PEHD (flacons opaques)	Paprec - France à La Loyère (71)
PELD (films plastiques)	Paprec - Espagne et Portugal
Papiers cartons complexés (briques alimentaires)	Paprec - Espagne à Barcelone
Polypropylène (barquettes plastiques)	Paprec - Espagne à Paterna
Polystyrène	Paprec - Allemagne
Gros de magasin (papier teinté) - Journaux Revues Magazines	Saica - Espagne
Cartons de déchèteries	Véolia - France à Salliat sur Vienne (87)



Coût du tri des recyclables

- Coût du tri et transfert : 3 346 000 €
- Coût total du recyclage (collecte + tri des emballages + verre) : 6 860 000 €
- Vente des matériaux triés : 1 726 000 €
- Soutiens des éco-organismes : 4 222 000 €

Tri des emballages et du papier

203 €/tonne y compris le refus



Pour des raisons d'optimisation d'exploitation, des tonnages sont détournés du centre de stockage de Ste-Sévère pour être incinérés par GrandAngoulême ou expédiés vers un centre de stockage privé au Vigeant et des déchets professionnels sont enfouis à Ste-Sévère.

Le traitement des déchets résiduels



69 838 tonnes de déchets enfouis
92% du volume de déchets

57 183 tonnes enfouies à Valoparc
sur le volume total 2016

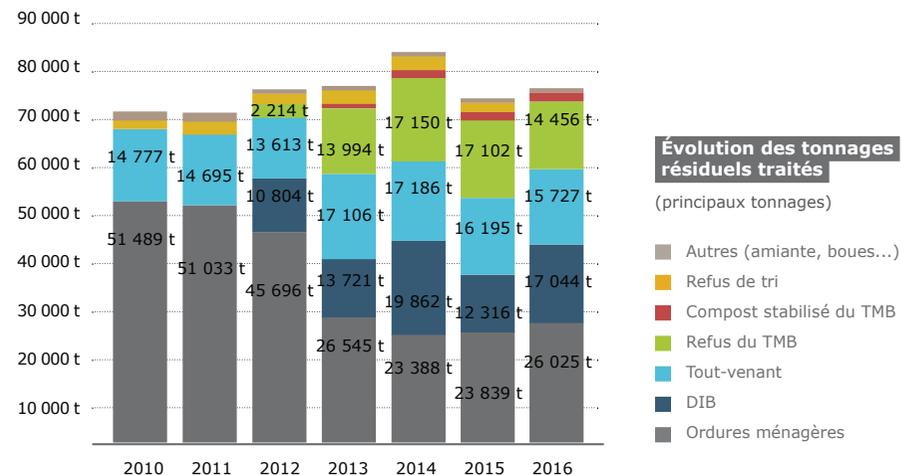
6 189 tonnes de déchets incinérées
sur l'année 2016

Les modes de traitement

L'usine de pré-traitement de Ste-Sévère a stabilisé 21 628 tonnes d'ordures ménagères avant stockage dans les casiers de Ste-Sévère en 2016.

Répartition des tonnages traités par origine et unité

Répartition des déchets résiduels	Casier amiante de Ste-Sévère	Casier ISDND de Ste-sévère	Le Vigeant	Incineration	TOTAL 2016
Ordures ménagères	-	7 234 t	12 603 t	6 189 t	26 026 t
Tout-venant (déchèteries et services techniques)	-	15 727 t	-	-	15 727 t
Déchets Industriels Banals	-	17 040 t	3 t	-	17 043 t
Boues et terres souillées	-	1 284 t	-	-	1 284 t
Refus de tri	-	-	49 t	-	49 t
Refus de recyclerie	-	-	-	-	0 t
Biodéchets	-	6 t	-	-	6 t
Compost stabilisé du TMB	-	1 386 t	-	-	1 386 t
Refus TMB	-	14 456 t	-	-	14 456 t
Amiante	50 t	-	-	-	50 t
TOTAL 2016	50 t	57 133 t	12 655 t	6 189 t	76 027 t



Les lixiviats traités

Ste-Sévère	12 098 m ³
Pouillignac	3 089 m ³
Rouzède	9 965 m ³
Ruffec	234 m ³

. 264 analyses complètes ou ciblées réalisées sur les rejets par le prestataire et Calitom (prélèvements sur les bassins d'orage, lixiviats bruts, perméats, eaux de drainage, suivi qualité des perméats, suivi de la qualité des eaux souterraines...).

La valorisation du biogaz

L'unité de valorisation électrique du biogaz de Ste-Sévère a fonctionné 8 580 heures. 4 437 186 Nm³ ont été valorisés produisant 2 812 MWh d'électricité (la consommation annuelle de 1 209 habitants) et 4 536 MWh de chaleur (la consommation annuelle de 352 habitants). Le taux de valorisation a atteint 89%.

Les torchères des autres sites ont brûlées : 169 375 Nm³ à Rouzède, 45 465 Nm³ à Pouillignac et 118 074 Nm³ à Ste-Sévère.

Très peu de signalements de l'observatoire des odeurs de Ste-Sévère en 2016, l'impact du site semble désormais maîtrisé.

Parcs photovoltaïques

Le parc photovoltaïque de Dirac (4,3 ha) a été mis en service en septembre 2016 et a produit 451 601 kWh (la consommation de 96 foyers).

Le parc photovoltaïque de Ruffec (5 ha) sera mis en service début 2017. Il produira 3 850 MWh (la consommation annuelle de 1 980 habitants).



Coût du traitement résiduel

- . Coût du stockage : 3 304 000 € (y compris le tout-venant)
- . Coût de transfert : 696 000 €
- . Coût d'incinération : 552 000 € (87€ la tonne)
- . Coût d'exportation : 836 000 € (66 € la tonne)
- . Coût du pré-traitement : 2 754 000 €
- . Coût du passé : 2 633 000 € dont 667 000 € de traitement des lixiviats.

Traitement des ordures ménagères	121,5 €/tonne
Traitement du tout-venant	70 €/tonne
Coût du passé	10,9 €/habitant

Analyse financière

L'exercice 2016 est marqué par la faible progression des dépenses (+1,1% hors charges exceptionnelles et provisions). Les recettes propres sont en forte hausse (+1,4M€) avec la progression des subventions pour la performance du tri et l'extension des consignes (+1M€) compensant la baisse des participations des collectivités (-1,2M€).

-5% sur les tarifs des participations
en baisse en 2016

20 € la tonne
998 000 € de coût de TGAP
pour l'année 2016

- 37 M€ de fonctionnement
- 9,5 M€ d'investissement



1,68 M€ de charges financières nettes
3,2 M€ d'emprunts réalisés en 2016
6,2 M€ d'épargne brute

Produits des services

- . 2,35 M€ de ventes de matériaux
- . 1,74 M€ d'apports en centre de stockage
- . 993 000 € de redevance spéciale
- . 108 000 € de facturation des apports professionnels en déchèterie

Les ventes de produits représentent 15% des recettes et les subventions 14%

Extrait des soutiens les plus significatifs

Eco-Emballages	4 154 006 € HT
Eco-Mobilier	212 614 € HT
Eco-Folio	280 597 € HT
OCAD3E	195 805 € HT

Tarifs des appels à participations 2016

service général : 5,11 €/hab pour la compétence traitement et 6,05 €/hab pour la compétence collecte

Collecte des ordures ménagères	21,54 à 37,54 € HT/hab selon la fréquence
Stockage OM	121,5 € HT/t
Coût du passé	10,9 € HT/hab

Collecte des emballages	1,40 à -6,4 € HT/hab selon la fréquence
Collecte verre	0,49 € HT/hab
Tri des emballages	203 € HT/tonne

Déchèteries	18,6 € HT/hab
Stockage tout-venant	70 € HT/tonne

- . Coût de la collecte OM : 6 259 000 €
- . Coût du stockage : 3 304 000 € (y compris le tout-venant)
- . Coût de transfert : 696 000 €
- . Coût d'incinération : 552 000 € (87 € la tonne)
- . Coût d'exportation : 836 000 € (66 € la tonne)
- . Coût pré-traitement : 2 754 000 €
- . Coût du passé : 2 633 000 € dont 667 000 € de traitement des lixiviats

- . Coût de la collecte CS : 3 097 000 €
- . Coût du tri et du transfert des emballages : 3 346 000 €
- . Coût total du recyclage (collecte + tri des emballages + verre) : 6 860 000 €
- . Vente des matériaux triés (dont le verre) : 1 726 000 €
- . Soutiens des éco-organismes : 4 222 000 € d'Eco-Emballages et Ecofolio

- . Coût de fonctionnement des déchèteries : 5 553 000 €
- . Vente des matériaux : 626 000 €
- . Facturation des apports des professionnels : 108 000 €

Traitement des végétaux	29 € HT/tonne
--------------------------------	---------------

- . Coût de fonctionnement des plateformes : 761 000 €
- . Coût de la collecte des biodéchets : 25 000 €
- . Vente de compost : 14 000 €

Le compte administratif 2016

BUDGET PRINCIPAL	réalisations section fonctionnement	réalisations section investissement	restes à réaliser section fonctionnement	restes à réaliser section investissement
Recettes de l'exercice	37 887 318,30 €	23 574 678,65 €	-	636 500,00 €
Dépenses de l'exercice	36 946 531,09 €	23 243 259,70 €	-	2 238 327,58 €
Résultat de l'exercice	+940 787,21 €	-331 418,95 €	-	-1 601 827,58 €
Résultat antérieur reporté	+13 616 891,99 €	+2 404 748,72 €	-	-
Résultat de clôture	+14 557 679,20 €	+2 736 167,67 €	-	-1 601 827,58 €

Compte administratif (budgets annexes) 2016

BUDGET ANNEXE ENTENTE INTERCOMMUNALE	réalisations section fonctionnement	réalisations section investissement	restes à réaliser section fonctionnement	restes à réaliser section investissement	BUDGET ANNEXE RECYCLERIE	réalisations section fonctionnement	réalisations section investissement
Recettes de l'exercice	4 136 476,35 €	2 602 981,65 €	-	715 599,13 €	Recettes de l'exercice	92 134,83 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	4 136 476,35 €	1 740 399,74 €	-	932 725,51 €	Dépenses de l'exercice	89 390,47 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	+862 581,91 €	-	-217 126,38 €	Résultat de l'exercice	+2 744,36 €	0,00 €
Résultat antérieur	+5 360,96 €	-420 827,64 €	-	-	Résultat antérieur	+1 657,55 €	0,00 €
Résultat de clôture	+5 360,96 €	-441 754,27 €	-	-217 126,38 €	Résultat de clôture	+4 401,91 €	0,00 €

Coût des différents flux par habitant

(base 107,7 € CHT contre 110,2 € CHT en 2015)

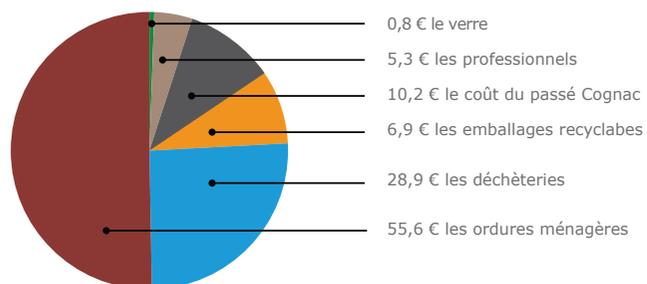
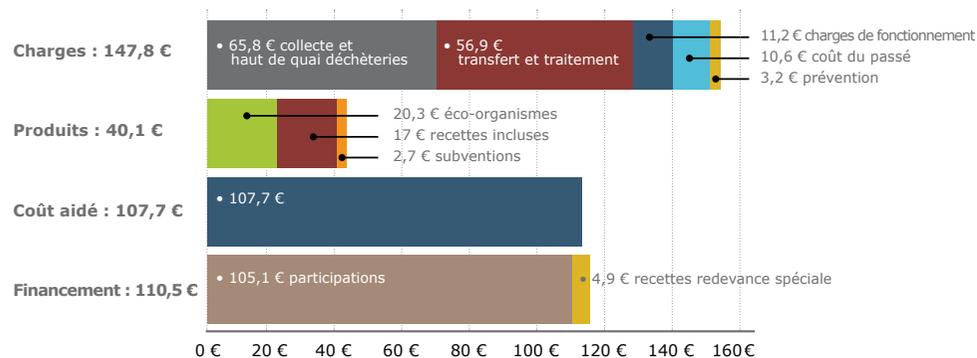


Tableau des charges/produits 2016



CALITOM

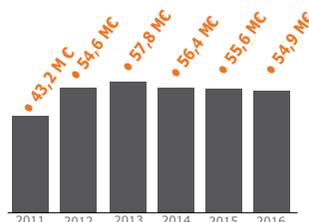
19 route du Lac des Saules
 ZE La Braconne - 16600 Mornac
 Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55
www.calitom.com - N° vert : 0 800 500 429

Extraits des investissements

	2016
Valoparc (alvéoles : 2015-2016)	660 000 €
Réhabilitation CET fermés	104 000 €
Travaux déchèteries	502 000 €
Bacs et conteneurs	402 000 €
Bennes de collecte	541 000 €
Matériel d'exploitation	216 000 €
Autres	411 000 €
TOTAL INVESTISSEMENTS NETS	2 836 000 €

État de la dette du budget principal

Synthèse	31/12/2016
Capital remboursé 2016	3,9 MC
Nouveaux emprunts 2016	3,2 MC
Capital restant dû	54,9 MC
Taux moyen	2,9 %
Durée de vie résiduelle	15,3 ans
Nombre d'emprunts	31



calitom
 service public des déchets